



# MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

☎ 04.92.44.23.93

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2022

**Étaient présents** : GOURLAIN Marine, MARSEILLE Rémi, MARSEILLE Sylvain, MOGNETTI Félix, MONTABONE Michel, OLLIEU Catherine, PEYRON Léa, PEYRON Loïc, ROUX-SIBILON Jean-Marc et SOULIE Luc.

**Était absent** : DE CRESSAC DE SOLEUVRE Guillaume.

**Secrétaire de séance** : ROUX-SIBILON Jean-Marc

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 mars 2022 à 19 h 00 en séance ordinaire, à la Mairie de Réallon suite à la convocation du 11 mars 2022 qui lui a été adressé par Monsieur Michel MONTABONE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, le quorum étant atteint, il donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 08 février 2022. Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Madame Catherine OLLIEU, employée des Remontées Mécaniques en tant que saisonnière, ne participe pas au vote pour ce qui concerne la Régie des Remontées Mécaniques.

Monsieur Loïc PEYRON informe que Madame Léa PEYRON va arriver en retard à la séance.

### I – COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2021 / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur Luc SOULIÉ, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2021 du service des Remontées Mécaniques, du service de l'eau et du budget principal de la Commune qui s'établissent comme suit :

#### 1. Service des Remontées Mécaniques :

##### a) Fonctionnement :

- Résultat reporté :	279 667,38 €
- Résultat de l'exercice :	46 096,92 €
- Résultat de clôture :	325 764,30 €

##### b) Investissement :

- Résultat reporté :	- 138 387,03 €
- Résultat de l'exercice :	- 192 376,74 €
- Résultat de clôture :	- 330 763,77 €
- Restes à réaliser :	228 100,00 €
- Résultat définitif :	- 102 663,77 €

Le résultat de clôture (Fonctionnement + Investissement) s'élève à 223 100,53 euros.

La section d'investissement correspond sur l'exercice 2021 à des travaux de renforcement de la ressource en eau pour la neige de culture, des travaux d'aménagement de parcours piétons estivaux, d'études pour la base de loisirs de l'Isle ainsi que les changements des outils numériques de vente en ligne, de gestion RH et technique.

La section de fonctionnement fortement en baisse représente l'année blanche causée par la fermeture administrative des remontées mécaniques où tous les postes ont été à la baisse. Les dépenses apparaissant fixes correspondent aux frais généraux ou ont reçu des remboursements comme les ressources humaines compensées par l'activité partielle en recette. L'indemnité de l'état devant compenser la fermeture des RM causées par la crise sanitaire et correspondant à 49% des frais fixes de l'entreprise est aussi à retrouver dans les recettes de l'exercice.

## 2. Service de l'eau :

a) Fonctionnement :	
- Résultat reporté :	0,00 €
- Résultat de l'exercice :	64 536,78 €
- Résultat de clôture :	64 536,78 €
b) Investissement :	
- Résultat reporté :	18 821,14 €
- Résultat de l'exercice :	- 295 846,57 €
- Résultat de clôture :	- 277 025,43 €
- Restes à réaliser :	228 620,00 €
- Résultat définitif :	- 48 405,43 €

Le résultat de clôture (Fonctionnement + Investissement) s'élève à 16 131,35 euros ;

En section d'investissement, les travaux de substitution des captages de Cuncuny et de Saint Joseph sont terminés, un emprunt de 240 000 euros a été contracté pendant l'année et le solde des aides financières sera perçu en 2022. Le captage des Fouents a été rénové et les travaux prévus au captage des Blancs seront finalisés pendant l'année 2022.

## 3. Budget principal de la Commune :

a) Fonctionnement :	
- Résultat reporté :	884 662,56 €
- Résultat de l'exercice :	258 932,77 €
- Résultat de clôture :	1 143 555,33 €
b) Investissement :	
- Résultat reporté :	- 114 438,74 €
- Résultat de l'exercice :	- 65 766,53 €
- Résultat de clôture :	- 180 205,27 €
- Restes à réaliser :	40 140,00 €
- Résultat définitif :	- 140 065,27 €

Le résultat de clôture (Fonctionnement + Investissement) s'élève à 1 003 490,06 euros ;

En section d'investissement, les dépenses comprennent les travaux de renforcement du sous-sol et la réalisation d'une tranchée périphérique drainante au niveau de l'école des Rousses, la finalisation des travaux de remise en état de la voirie rurale, la participation à la réfection de la route de Joubelle, la réfection de la cheminée de la cabane du Laus et de son alimentation en eau, l'achat de la parcelle de terrain jouxtant l'école des Rousses, le début des travaux sur la sacristie, le remplacement des vélux de l'appartement de l'école et la finalisation de la rénovation des bureaux de la Mairie ( Remplacement des vélux). Pour les recettes d'investissement, la commune a perçu pendant l'année des acomptes d'aide

financières pour les travaux de l'école, le solde des subventions pour la cabane du Vallon, les travaux d'adressage et la réfection de la voirie du Portaret

Le résultat de clôture tous budgets confondus s'élève à 1 242 721,94 euros.

Après la présentation des comptes par Monsieur Luc SOULIÉ, Monsieur le Maire quitte la salle de réunion afin de ne pas participer au vote. Monsieur SOULIÉ porte au vote les différents comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021.

Le compte administratif du service des Remontées Mécaniques est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif du service de l'eau est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le compte administratif du budget principal de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Léa PEYRON arrive pour participer à la séance.

## II – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les comptes administratifs 2021 décide de l'affectation des résultats d'exploitation 2021 pour tous les budgets :

### Budget de la Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	114 438,74 €		- 65 766,53 €	Dépenses 39 800 € Recettes 79 940 €	40 140 €	- 140 065,27 €
FONCTIONNEMENT	884 622,56 €	0€	258 932,77 €			1 143 555,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	<b>1 143 555,33 €</b>
Affectation obligatoire :		
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>		140 065,27 €
Solde disponible affecté comme suit :		
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>		0 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>		1 003 490,06 €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>		<b>0 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		

### Budget des Remontées Mécaniques :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-138 387,03 €		-192 376,74 €	Dépenses 640300 ,00 € Recettes 868 400,00 €	228 100,00 €	-102 663,77 €
FONCTIONNEMENT	279 667,38 €	1€	46 096,92 €			325 764,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	325 764,30 €
Affectation obligatoire : <b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	-102 663,77 €
Solde disponible affecté comme suit :	
<b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b>	0 €
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	223 100,53 €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 <b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>	0,00 €

### Budget de l'eau :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MONTABONE, Maire ; Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	18 821,14 €		-295 846,57 €	Dépenses 40 680 € Recettes 269 300 €	228 620 €	- 48 405,43 €
FONCTIONNEMENT	0 €	2€	64 536,78 €			64 536,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	64 536,78 €
Affectation obligatoire :		
<b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>		48 405,43 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		16 131,35 €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>		0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0 €
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		0 €

### III – REMONTEES MECANIQUES

#### 1. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie. Offre de financement du Crédit Agricole Alpes Provence.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 65/2018 prise en séance du 30 novembre dernier portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'une régie dotée de la seule autonomie financière (au lieu et place de la régie directe actuelle).

De ce fait, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Régie des Remontées Mécaniques a dû assurer sa propre trésorerie.

Afin de permettre à la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon de palier au financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 200 000 Euros auprès du Crédit Agricole Alpes Provence dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (« tirages ») et remboursements.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence sont les suivantes :

- Montant : 200 000 euros
  - Date d'entrée en vigueur : A la signature du contrat
  - Durée : Un an à compter de la date d'entrée en vigueur
  - Indice de référence et marge : Euribor 3 mois moyenné +0,75%
- (Le tout flooré à 0,75% en cas d'Euribor 3 mois moyenné négatif)
- Paiement des intérêts : Au trimestre
  - Frais de dossier : 0,20% du montant soit 400 euros
  - Commission de non utilisation : Exonération
  - Marge appliquée en cas de retard : Taux d'intérêt en vigueur majoré de 3,00% l'an
  - Garantie : Aucune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et pièces aux effets ci-dessus et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 2. Vente de matériel – câble de la dameuse (au mètre).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au changement du câble sur la dameuse Pisten Bully 600W, il convient de procéder à la vente de l'ancien câble.

Monsieur le Maire propose de revendre ce matériel aux tarifs suivants :

Type de matériel	Prix de revente en € HT au mètre linéaire	Prix de revente en € TTC au mètre linéaire
Câble de dameuse occasion	1 €	1,2 €

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et autorise la vente du matériel tel que défini ci-dessus.

## 3. Attribution d'une prime au personnel permanent et saisonnier pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime au personnel permanent et saisonnier, pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'attribuer au personnel permanent et saisonnier des Remontées Mécaniques une prime d'un montant maximum de 20 000 euros pour l'année 2022 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer la répartition du montant de la prime en fonction de la qualité des services effectués par le personnel concerné.

## 4. Exploitation et gestion des Remontées Mécaniques – Été 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir l'exploitation et la gestion des Remontées Mécaniques pour la saison d'été 2022.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour procéder au recrutement du personnel nécessaire à l'entretien des Remontées Mécaniques et au fonctionnement des deux télésièges au cours de la saison estivale 2022 et arrête les tarifs été 2022 tels que définis ci-dessous :

### Tarifs piétons

1 Aller-retour	1 télésiège	2 télésièges
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	8.00 €	12.00 €
Enfant (de 5 à – de 14 ans)	6.00 €	9.00 €
Sénior (+ de 65 ans)	6.00 €	9.00 €
Groupes (+ de 20 personnes)	6.00 €	9.00 €
Groupes (+ de 50 personnes)		7.50 €
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans		

<b>Tarifs VTT et Trottoires</b>				
	<b>Journée</b>	<b>Demi-journée (matin ou après-midi)</b>	<b>4 Jours non consécutifs</b>	<b>Saison</b>
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	17.00 €	13.00 €	60.00 €	99.00€
Enfant (de 5 à 14 ans)	15.00 €		50.00 €	
Sénior (+ de 65 ans)				
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans				

<b>Une seule montée VTT</b>	<b>1 télésiège</b>	<b>2 télésièges</b>
Adulte (de 14 ans à 65 ans)	8.00 €	12.00 €
Enfant (de 5 à – de 14 ans)	6.00 €	9.00 €
Sénior (+ de 65 ans)		

#### **Tarif pour masque sanitaire**

Modèle unique	0.90 €
---------------	--------

Pour les principaux clients, le Conseil Municipal autorise le Maire à accorder des réductions sur les tarifs, en fonction des ventes des années antérieures. Ces réductions seront établies dans le cadre de conventions. Le Conseil Municipal, à l'exception d'un membre qui s'abstient, autorise le Maire à signer ces conventions. Dans le cadre de la promotion de la Station de Réallon, le Conseil Municipal autorise le Maire à délivrer **100 titres de transports gratuits** dans les titres suivants : **Aller-retour piéton, forfaits VTT journée, demi-journée, 4 jours consécutifs et saison.**

#### **5. Camping – Caravaning – Caravaneige Municipal – Eté 2022.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élaboration des tarifs fixant les prix du Camping – Caravaning pour l'été 2022.

Le Conseil Municipal arrête les tarifs pour l'été 2022 tels que définis ci-dessous :

En € T.T.C.	<b>Tarif</b>	<b>Taxe de séjour</b>	<b>Total</b>
<b>Adulte 18 ans et plus</b>	7,50 €	0,20 €	<b>7,70 € / pers / jr</b>
<b>Adulte – 18 ans</b>	6,50 €	0 €	<b>6,50 € / Pers / jr</b>
<b>Enfant 3 à 12 ans</b>	3,70 €	0 €	<b>3,70 € / pers / jr</b>
<b>Enfant – de 3 ans</b>	<b>Gratuit</b>		
<b>Adulte 14 jours et plus</b>	6,10 €	0,20 €	<b>6,30 € / pers / jr</b>
<b>Electricité / emplacement</b>	4,00 €	0 €	<b>4,00 € / emplacement / jr</b>

Les tarifs incluent le véhicule, l'emplacement, la tente (ou la caravane, le camping-car ou la voiture/van aménagé), la taxe de séjour et l'accès aux sanitaires.

#### **6. Animation – Outdoor Mix Spring Festival – 8<sup>ème</sup> édition. Organisation d'une descente de VTT Downhill.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon organise, dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon, une épreuve de VTT Downhill, qui aura lieu les 4 et 5 juin 2022. Cette épreuve sera organisée en partenariat avec l'association We are Hautes-Alpes

Pour cette manifestation, Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif suivant : Inscription individuelle course : 25 euros

Le Conseil Municipal arrête le tarif tel que proposé ci-dessus, à savoir, inscription individuelle à 25 euros pour l'épreuve de VTT Downhill, organisée par la Régie des Remontées Mécaniques en partenariat avec l'association We are Hautes-Alpes, dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon, les 4 et 5 juin 2022 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette réalisation.

## **7. Tarif Animation – Inscription Provence Enduro Kid – 20 et 21 août 2022.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon organise, dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon, la course de VTT, Provence Enduro Kid, les 20 et 21 août 2022.

Pour cette manifestation, Monsieur le Maire propose que le tarif appliqué soit le suivant :

- Inscription individuelle course licencié FFC : 25 euros
- Inscription individuelle course non licencié FFC : 35 euros

Le Conseil Municipal approuve le tarif tel que proposé ci-dessus, pour la course de VTT, Provence Enduro Kid, organisée par la Régie des remontées mécaniques dans le cadre du programme d'animation de la station de Réallon pour la saison d'été 2022 et autorise le Maire a signer toutes pièces et actes aux effets ci-dessus énoncés.

## **IV – VOIRIE COMMUNALE 2022 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT**

### **Remise en état de la Voie Communale n°8 – Montée des Praux – Dernière partie et remise en état de la voie d'accès à l'école (VC n°9).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que face à l'état de dégradation dans lequel se trouvait la voie communale n° 8 (Montée des Praux) : chaussée dégradée, formation de nombreux « nids de poule », il avait été décidé de procéder à sa remise en état. En 2019 et en 2020 les deux premières tranches de travaux ont été réalisées, les aides financières ayant été obtenues.

Il convient maintenant de procéder à la remise en état de la partie restante de la voie n°8 et de la voie d'accès à l'école (VC n°9).

Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 13 461,90 € H.T. comprenant la mise en œuvre d'enrobés spécifiques de reprofilage de type Profilovia.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire, décide de procéder à la remise en état de la partie restante de la voie communale n° 8 (Montée des Praux) et de la voie d'accès à l'école (VC n°9) pour un montant de 13 461,90 € H.T., sollicite, en vue de cette réalisation, l'octroi d'une aide financière auprès du Département, au titre de l'enveloppe cantonale « Voirie Communale 2022 », vu le plan de financement suivant :

- Montant des travaux H.T. : 13 461,90 € H.T.
- Subvention sollicitée :

Département : (55 %)	7 404,05 €
- Autofinancement sur H.T. : (45 %)	6 057,85 €

Il approuve le lancement d'une procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes et pièces aux effets ci-dessus.

## **V – LES MÉANS – REMISE EN ETAT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AU DEPARTEMENT**

### **Les Méans – Reconstruction d'un mur de soutènement en pierres.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au hameau des Méans, le mur de soutènement en pierres localisé en aval du domaine public et en amont de la parcelle D 1526 présente des dégradations et des déchaussements importants.

Du fait de son emplacement en bordure du domaine public, au cœur du hameau des Méans et de sa proximité avec une maison d'habitation, il présente en l'état actuel des choses un danger pour les habitants.

Le mur en question est en pierres sèches. Sur sa partie basse, des arbustes ont pris racine dans les interstices générant un déchaussement des pierres et un affaissement de la structure. Au niveau de la couvertine, des pierres sont déjà tombées et les autres menacent de se désolidariser également.

Dans un souci de sécurisation de l'espace communal surplombant, il convient de stabiliser l'ensemble en déposant les pierres du mur actuel pour leur réemploi, de renforcer l'ouvrage en béton armé et de doubler le mur en béton en réutilisant les pierres en les montant à joints secs. Afin de pérenniser ce mur, il est nécessaire de canaliser l'eau. Enfin le mur de soutènement présentant des hauteurs conséquentes, il est souhaitable de mettre en place une barrière qui permettra d'éviter les chutes à partir du chemin public.

Le montant estimatif des travaux à réaliser s'élève à la somme de 14 283,00 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et décide de procéder à la reconstruction du mur de soutènement en pierres, de canaliser l'eau et de mettre en place une barrière de sécurité en bois pour un montant de 14 283,00 euros H.T., sollicite, en vue de cette réalisation, l'octroi d'une aide financière auprès du Département, au titre de l'enveloppe cantonale d'investissement, vu le plan de financement suivant :

- Montant des travaux H.T. :	14 283,00 € H.T.
- Subvention sollicitée :	
Département : (50 %)	7 141,50 €
- Autofinancement sur H.T. : (50 %)	7 141,50 €

Il approuve le lancement d'une procédure adaptée en vue de la dévolution des travaux.

## **VI – ONF – ELABORATION D'UN AVANT-PROJET DETAILLE ET D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PISTE FORESTIERE AUX USCLAS ET D'UNE PISTE DE DEBARDAGE A L'INTERIEUR DE LA PARCELLE 14**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention établi par l'Office National des Forêts. L'ONF propose à la Commune d'élaborer un avant-projet détaillé visant à la définition technique et à l'estimation financière de travaux et à l'élaboration d'un dossier de demande de subvention FEADER –

PDRR, mesure 4.3.3 (amélioration d'une desserte forestière) pour une opération d'investissement portant sur les travaux suivants :

- Création de la piste forestière de l'Usclas (800 m environ),
- Création de pistes de débardage à l'intérieur de la parcelle 14.

Ces travaux permettront de desservir la parcelle 14 de la forêt communale de Réallon et de mobiliser ainsi une coupe de bois prévue sur le plan d'aménagement. Cette piste se raccorderait à la route forestière de Vaucluse existante qui serait aussi améliorée en plusieurs endroits (mise au gabarit, élargissement de virages, réfection de traversées busées...). La création de ces pistes est inscrite au schéma de desserte forestière Moyenne Durance sous les fiches actions n°60-1 et 60-2.

Pourrait se rajouter à cette opération en tranche optionnelle :

- la création d'une piste permettant de desservir la parcelle 19 (Aigue noire),
- la création de pistes de débardage (2500 m environ) desservant les parcelles 9 et 10 (Clot la campagne),

La création de ces pistes est inscrite au schéma de desserte forestière Moyenne Durance sous la fiche action n°61-2.

Pour cette prestation, la Commune de Réallon rémunèrera l'ONF suivant le montant forfaitaire de 1000 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et accepte les termes de la convention présentée par l'ONF.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### • **Groupement de commande pour réalisation d'audits énergétiques avec la CCSP :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Serre-Ponçon a constitué un groupement de commande portant sur la réalisation d'audits énergétiques lors du Conseil Communautaire du 28 février 2022.

Ce groupement de commande permet de répartir les rôles comme suit :

- Rôle de la CCSP :

- \* Passer les marchés (accords cadre à bons de commande),
- \* Gérer le marché avec consultation préalable des membres (avenants etc...),

- Rôle des membres du groupement :

- \* Détermination de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire,
- \* Transmission au coordonnateur des données et des informations nécessaires au suivi de l'exécution des marchés,
- \* Les membres du groupement exécutent, pour ce qui les concernent, l'accord cadre à hauteur de leurs besoins et notamment les passations des bons de commande ou ordre de service et la gestion de la facturation.

Tous ces éléments sont détaillés dans le projet de convention de groupement en annexe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante et qu'une fois la convention signée, il n'est plus possible pour une autre commune de rejoindre le groupement.

Le Conseil Municipal valide le principe de la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention jointe, désigne la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande et valide le plan de financement suivant pour les audits sous maîtrise d'ouvrage communale :

	Coût commune	Recettes		Autofinancement
		ACTE E	Banque des territoires	
Réalisation audits	9 000	4 500	2 700	1 800
Equipements de mesure				
<b>TOTAL</b>	9 000	4 500	2 700	1 800

- **Divers**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des dossiers :

- En concertation avec le SMICTOM, le projet de nettoyer l'ancienne décharge des Mi avance. Des devis ont été demandés, les propriétaires des parcelles traversées pour effectuer les travaux ont donné leur accord Monsieur le Maire les remercie.

- Afin de rééquiper les cloches de l'Eglise de Réallon et éviter les poussées horizontales sur le beffroi, des devis ont été demandés. Le montant des travaux s'élève à 11 124 euros TTC. Une rencontre étant prévu avec les services de l'ABF, le sujet sera évoqué afin de savoir si une aide au financement est possible.

- La collecte de couvertures, matelas, duvets et autres produits de toilette au profit de l'UKRAINE a été conséquente et Monsieur le Maire remercie les donateurs. L'appartement au dessus de l'école des Rousses a été proposé pour accueillir une famille Ukrainienne lors du recensement des logements disponibles fait par la Préfecture des Hautes Alpes. Un drapeau Ukrainien va être distribué à chaque Mairie par l'Association des Maires de France.

Monsieur le Maire souhaite clarifier deux choses :

- L'école des Rousses n'est pas menacée de fermeture, les effectifs se maintiennent,
- Les terrains du Courtier à la station n'ont pas été rétrocédés.

La séance est levée à 20 h 35.

Fait à Réallon, le 24 mars 2022.

**Le Maire,**  
**Michel MONTABONE**